

LE PETIT LIVRE DE L'ÉTRANGER · CHAPITRE 4.2

Hors UE : les conventions de sécurité sociale

Hors de l'UE et de l'AELE, la Suisse a conclu des conventions de sécurité sociale avec une vingtaine d'États. Chacune dit quelles assurances elle couvre et combien de…

TransparenceRH

23	12 à 60 mois	24 mois	1.1.2027
conventions hors UE/AELE au 1.1.2026	durées de détachement	Royaume-Uni	Argentine



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Peuvent rester assurées les personnes qui travaillent à l'étranger au service d'un employeur dont le siège est en Suisse et qui sont rémunérées par lui, pour autant qu'il y consente (LAVS 1a al. 3 let. a).



LA RÈGLE

À retenir

Le **contenu varie** : souvent AVS/AI seulement ; parfois accidents, maladie, allocations ; certaines ne règlent que l'**assujettissement** (Chine, Corée du Sud, Inde).



LA RÈGLE

La règle clé

Mission de 3 ans au Canada : Convention Suisse-Canada : lire la durée et les branches (Convention ; mémento OFAS)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« UE/AELE : le règlement. Ailleurs : la convention, si elle existe. Sinon : le droit suisse, et le risque de payer deux fois. »



LE PIÈGE

Le piège

Croire qu'une convention couvre toutes les assurances. Beaucoup ne règlent que l'AVS/AI : la maladie, les accidents et le chômage se règlent alors séparément.



LA BASE LÉGALE

Les références

LAVS art. 1a ; conventions bilatérales (RS 0.831.109) ; OFAS, conventions état 1.1.2026 ; mémento OFAS « États contractants », janvier 2024.



Le cas express

Mission de 2 ans à Dubaï, pas de convention. AVS ?

✓ **Maintien si l'employeur consent** LAVS 1a al. 3 let. a.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier si l'État a une convention.
- ☐ Lire les branches couvertes.
- ☐ Vérifier la durée de détachement.
- ☐ Sans convention : décider du maintien AVS.
- ☐ Couvrir maladie et accidents à part si besoin.

Base légale : LAVS art. 1a ; conventions bilatérales (RS 0.831.109) ; OFAS, conventions état 1.1.2026 ; mémento OFAS « États contractants », janvier 2024.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/etr-conventions.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.